

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, Salon d'Honneur, sis 8 place de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Benoit JIMENEZ, Maire.

Etaient présents: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU.

Etaient représentés :

M. Gérard BONHOMET
Mme Gisèle FREY
Mme Françoise FAUCHER
M. Claude MARSEILLE
M. Mamady Saiba CAMARA
Mme MADDI Béatrice
M. Ali BELKADI

pouvoir à Mme Marie-Claude LALLIAUD pouvoir à M. Benyounes ARRAJ pouvoir à M. Panhavuth HY pouvoir à Mme Maria MORGADO pouvoir à M. Karthik SANDIRAMOURTY pouvoir à M. Samy DEBAH pouvoir à M. Dean NGUYEN

Absents:

M. Maurice LEFEVRE Mme Sarah ILMANY Mme Fatoumata SOUMARE Mme Buket TEK M. BENREHAB Ayachi

M. Aimé LACHAUD a été désigné comme secrétaire de séance

POINT N°1: Rapporteur Mme MÉKÉDICHE.

<u>OBJET</u>: Organisation et règlement du concours 2021 - « Balcons et jardins fleuris » & convention partenariale avec la JARDINERIE CHATELAIN

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ APPROUVE l'organisation du concours 2021 « Balcons & jardins fleuris », ainsi que son règlement,
- ▶ APPROUVE la convention partenariale de mécénat avec l'entreprise JARDINERIE CHATELAIN,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à appliquer le règlement du concours 2021 « Balcons & jardins fleuris »,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à son exécution.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°2: Rapporteur Mme MORGADO.

<u>OBJET</u> : Participation financière de la Ville aux emplois aidés associatifs dans le cadre de la Politique de la Ville

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ APPROUVE le versement des subventions aux associations gargeoises ci-dessous mentionnées pour l'année 2021 :
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux démarches nécessaires et signer les actes permettant l'exécution de la présente délibération,

Nom du porteur	Type de contrat aidé	Part Ville 2021
Espoir et création	Adulte Relais	1 000 €
En marche	Adulte Relais	1 000 €
Pierre de Lune	Adulte Relais	1 000 €
PIMMS	Adulte Relais	1 000 €
Mixage	Adulte Relais	1 000 €
Créative	Adulte Relais	1 000 €

En marche	FONJEP	2 000 €
Action Plurielle Formation	Contrat Unique d'Insertion	2 000 €
PIMMS	Contrat Unique d'Insertion	2 000 €

▶ DIT que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°3: Rapporteur M. ARRAJ.

OBJET:

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ AUTORISE la Ville à verser, dans le cadre du Contrat de Ville, les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

Nom du porteur	Intitulé de l'action	Montant Etat 2021	Part Ville 2021
Activ'service 95	95-2021-CV-FLE à visée professionnelle métier d'aide à la personne	11 000 €	2 000 €
AFIPRO	95-2021-CV-CARPF -ACCES AUX SAVOIRS DE BASE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	5 000 €	2 000 €
Action Plurielle Formation	95-2021-CV-GARGES-Préparation aux métiers d'assistance de vie	12 000 €	1 000 €
Collectif fusion	95-2021-CV-Garges-Sarcelles-Villiers-le-Bel-Vous avez dit radicalisé	5 000 €	500 €
Collectif fusion	95-2021-CV-Sarcelles, Garges, Villiers-le-Bel-Construction d'un outil Egalité Femme Homme (exposition)	3 000 €	200 €
Collectif fusion	95-2021-CV-Sarcelles, Garges, Villiers-le-Bel-Identité Féminine et Assignations Culturelles	5 000 €	200 €
Collectif fusion	95-2020-CV-Sarcelles, Villiers-le-Bel, Garges-Sakamo Lire Ecrire Une histoire	3 000 €	300€
Crée ton avenir	95-2021-CV-GARGES-Crée ton parcours collégiens !!!	5 000 €	1 000 €
CSA95 - Centre de Services aux Associations	95-2021-CV-CARPF-VLB- SARCELLES-GARGES- GOUSSAINVILLE-EMPLOI MUTUALISE	2 000 €	1 000 €

CSA95 - Centre de Services aux Associations	95-2021-CV-GARGES-SOUTIEN AU MOUVEMENT ASSOCIATIF LOCAL	4 000 €	4 600 €
Double face	95-2021-CV- Garges-Dame Blanche Nord, chroniques d'un quartier en reconstruction	5 000 €	1 000 €
Double face	95-2021-CV-Garges-Les ateliers Van Gogh, éducation artistique et culturelle pour les habitants	5 000 €	500 €
Les petits débrouillards	95-2021-CV-GARGES- Éducation aux sciences et techniques	6 000 €	1 500 €
Association Mixage	95-2021-Garges-Accompagnement scolaire, alphabétisation et social	5 200 €	700 €
Association Pierre de Lune	95-2020-CV-GARGES-L'art de libérer la créativité en explorant divers univers professionnels au service de la réussite éducative	13 000 €	2 500 €
SEVO - Sport Emploi Val d'Oise	95-2021-CV-GARGES-Allègement des charges administratives liées à la fonction employeur	6 000 €	3 800 €

- ▶ AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°4: Rapporteur Mme GOURMAND.

<u>OBJET</u>: Exonération des droits d'inscription pour les élèves inscrits à la Maison des Arts au titre de l'année scolaire 2020-2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ APPROUVE la proposition d'exonérer des droits d'inscription les élèves inscrits à la Maison des Arts au titre de l'année scolaire 2020-2021.
- ▶ **DECIDE** l'exonération totale des droits d'inscription de tous les élèves inscrits à la Maison des Arts au titre de l'année scolaire 2020-2021.

POINT N°5: Rapporteur M. BIRINCI.

<u>OBJET</u>: Principe de la gratuité de la restauration, de l'accueil de loisirs et de l'accueil en crèche pour les enfants des personnels prioritaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

▶ APPROUVE le principe de la gratuité de la restauration, des accueils de loisirs et des accueils en crèche pour la fréquentation des enfants des personnels prioritaires sur la période du 5 au 23 avril 2021.

▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°6: Rapporteur M. VIRALDE.

OBJET : Modification du règlement intérieur des activités péri-éducatives

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

- 6 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.
- ▶ APPROUVE le règlement intérieur des activités péri éducatives
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°7: Rapporteur M. ZINAOUI.

<u>OBJET</u>: Adhésion au SIGEIF de la commune des Loges-en-Josas (78) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle

MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

- 6 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.
- ▶ APPROUVE l'adhésion au SIGEIF de la Commune des Loges-en-Josas (78) au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°8: Rapporteur M. ZINAOUI.

<u>OBJET</u>: Demande au Préfet pour le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) multi-sites créée par arrêté préfectoral du 10 juillet 2015

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **SOLLICITE** Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour le renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé multi-sites créée par arrêté préfectoral n°15-12466 du 10 juillet 2015, dont le périmètre a été modifié par arrêté préfectoral n°2018 14749 du 6 juillet 2018, selon les plans annexés à la présente délibération.
- ▶ **DEMANDE** à Monsieur le Préfet du Val d'Oise de désigner la Commune de Gargeslès-Gonesse comme titulaire du droit de préemption.
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POINT N°9: Rapporteur M. ZINAOUI.

<u>OBJET</u> : Acquisition des parcelles cadastrées AY n°43, 51 et 52 sises avenue de Stalingrad

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section AY 43, 51 et 52 d'une superficie totale de 1.500 m², sises avenue de Stalingrad, au prix hors taxes et hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur, de dix-neuf mille six cent quatre-vingt euros (19.680 €),
- ▶ PRECISE que les parcelles cadastrées section AY 51 et 52 sont occupées dans le cadre d'une convention d'occupation précaire au profit de MECA EXPORT,
- ▶ DIT que la Commune de Garges-lès-Gonesse prendra en charge les frais notariés et la publication de l'acte,

▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes notariés à venir ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

POINT N°10 : Rapporteur M. HY.

OBJET : Projet de mise en vente du terrain cadastré BB n°415 sis 26 rue Paul Langevin

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ APPROUVE la cession du terrain cadastré section BB n°415 sis 26 rue Paul Langevin aux meilleurs acquéreurs,
- ▶ DIT que cette cession est conditionnée par des clauses suspensives, notamment à la réalisation d'un mur de soutènement à la charge de l'acquéreur et l'apport de toutes garanties visant à assurer la collectivité de la bonne réalisation du projet pour lequel le terrain est acquis,
- ▶ APPROUVE la conclusion d'une promesse de vente préalable, le temps d'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux pour l'installation de leur entreprise, notamment en matière d'urbanisme,
- ▶ DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

POINT N°11: Rapporteur M. HY.

OBJET : Projet de mise en vente du bien cadastré AO n°601 sis 16 rue Louis Choix

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

6 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.

- ▶ APPROUVE la cession du terrain cadastré AO n°601 sis 16 rue Louis Choix aux meilleurs acquéreurs,
- ▶ DIT que cette cession est conditionnée par des clauses suspensives, notamment à démolition et au désamiantage des constructions existantes aux frais de l'acquéreur et l'apport de toutes garanties visant à assurer la collectivité de la bonne réalisation du projet pour lequel le terrain est acquis,
- ▶ APPROUVE la conclusion d'une promesse de vente préalable, le temps d'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux, notamment en matière d'urbanisme,
- ▶ DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des acquéreurs.

POINT N°12: Rapporteur Mme DIANE.

<u>OBJET</u>: Attribution – Appel d'offres ouvert – Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel de la Ville de Garges-lès-Gonesse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

- 6 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.
- ▶ APPROUVE les accords-cadres relatifs à l'acquisition de fourniture d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour le personnel de la Ville,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres relatifs :
 - Au lot n°1: Accessoires de protection individuelle, avec la société PROLIANS
 DESCOURS ET CABAUD IDF, domiciliée au 31 Quai Du Rancy à BONNEUIL
 SUR MARNE (94380), selon le bordereau des prix unitaires,

- Au lot n°2 : Chaussures de protection, avec la société PROLIANS DESCOURS ET CABAUD IDF, domiciliée au 31 Quai Du Rancy à BONNEUIL SUR MARNE (94380), selon le bordereau des prix unitaires,
- Au lot n°3: Vêtements professionnels, avec la société EUROTECHNIC PROTECTION SAS, domiciliée à EAE La Tuilerie, 29 Rue Henri Becquerel à CHELLES CEDEX (77646), selon le bordereau des prix unitaires,
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°13 : Rapporteur Mme EKICI.

OBJET: Attribution - Appel d'offres ouvert - Fourniture de mobilier urbain

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

- 6 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.
- ▶ APPROUVE les accords-cadres relatifs à la fourniture de mobilier urbain.
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres relatifs :
 - Au lot n°1 Fourniture de mobilier urbain standard, avec la société ACTIVIA domiciliée au 17, avenue du Maréchal Juin à MASSY (91300), selon le bordereau des prix unitaires,
 - Au lot n°2 Fourniture de mobilier urbain hors standard, avec la société METROPOLE EQUIPEMENTS domiciliée en ZA Les Portes du Vexin au 34, rue Ampère à ENNERY (95300), selon le bordereau des prix unitaires.
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°14: Rapporteur Mme EKICI.

<u>OBJET</u>: Modification n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la CARPF et la Ville pour la construction du Pôle culturel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

- 6 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.
- ▶ APPROUVE la modification n°1 de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France pour la réalisation d'un Pôle culturel, conformément au projet joint à la délibération,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification à la convention, ainsi que tous documents y afférents,
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°15: Rapporteur Mme EKICI.

<u>OBJET</u>: Attribution – Appel d'offres ouvert – Entretien, maintenance et contrôle des hydrants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO,

Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

- 6 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.
- ▶ APPROUVE les accords-cadres relatifs à l'entretien, la maintenance et le contrôle des hydrants,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres relatifs :
 - au lot n°1 entretien et maintenance des hydrants, avec la SOCIETE FRANCAISE DE DISTRIBUTION D'EAU, domiciliée au 9, rue de la Mare Blanche à MARNE LA VALLEE Cedex 2 (77425), selon le bordereau des prix unitaires.
 - au lot n°2 contrôle des hydrants, avec la société SETHA, domiciliée au 144, avenue Henri Barbusse à BOBIGNY (93000), selon le bordereau des prix unitaires.
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°16: Rapporteur Mme EKICI.

OBJET: Marché n° 2019.102 - Construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse - Lot n° 9 « Courant fort / Courant faible » - Modification de contrat n°8

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

6 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.

- ▶ APPROUVE la modification de contrat n°8 au marché n° 2019.102 relatif aux travaux de courant fort / courtant faible dans le cadre de la construction d'un Pôle culturel à Garges-lès-Gonesse, conformément au projet joint à la délibération,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette modification de contrat, ainsi que tous documents y afférents avec la société CESA sise 37 route de Vaugirard à MEUDON (92190),
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°17: Rapporteur Mme EKICI.

<u>OBJET</u>: Acquisition, livraison et installation du mobilier du Pôle culturel de la Ville de Garges-lès-Gonesse - Autorisation préalable d'engager la procédure et de signer le marché

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

- 6 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.
- ▶ AUTORISE le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert,
- ▶ AUTORISE dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables seraient présentées, le recours à la procédure concurrentielle avec négociation ou à la passation de marchés sans publicité ni mise en concurrence,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°18: Rapporteur Mme LESUR.

<u>OBJET</u>: Attribution – Appel d'offres ouvert – Acquisition et livraison de matériel de cuisine pour la Ville de Garges-lès-Gonesse

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

- 6 Conseillers Municipaux ont voté contre : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.
- ▶ APPROUVE l'accord-cadre relatif à l'acquisition et à la livraison de matériel de cuisine pour la Ville de Garges-lès-Gonesse,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre relatif à l'acquisition et à la livraison de matériel de cuisine pour la Ville de Garges-lès-Gonesse, avec la société ETS ROUSSEL, domiciliée à 16 Rue Vercruysse, Argenteuil (95100), selon le bordereau des prix unitaires,
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°19: Rapporteur M. le Maire.

<u>OBJET</u>: Approbation de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ APPROUVE le projet de convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale, annexé à la présente délibération ;
- ▶ APPROUVE les périmètres des secteurs d'intervention intercommunaux votés lors du Conseil Communautaire du 8 avril 2021 ;
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui à signer la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) intercommunale, et tout document ci-afférent.

POINT N°20 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET: Créations de postes au tableau des effectifs de la Ville au 1er juin 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 32 voix pour: M. Benoit JIMENEZ, Mme Marie-Claude LALLIAUD, M. Daniel LOTAUT, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, M. Gérard BONHOMET selon pouvoir donné à Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Bérard GUNOT, M. Yacine EL BOUGA, Mme Gisèle FREY selon pouvoir donné à M. Benyounes ARRAJ, M. Benyounes ARRAJ, Mme Gülseren EKICI, M. Teddy VIRALDE, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Ramzi ZINAOUI, Mme Françoise FAUCHER selon pouvoir donné à M. Panhavuth HY, M. Panhavuth HY, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Müfit BIRINCI, Mme Christine DIANE, M. Alexandre KARACADAG, Mme Sylvie LETOURNEAU, Mme Conception DEREAC, M. Brahim TAQUI, Mme Marie-Thérèse LESUR, M. Aimé LACHAUD, Mme Liliane GOURMAND, M. Karthik SANDIRAMOURTY, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Claude MARSEILLE selon pouvoir donné à Mme Maria MORGADO, Mme Maria MORGADO, M. Makha DIAKHITE, Mme Yvette LANGLOIS, M. Mamady Saiba CAMARA selon pouvoir donné à M. Karthik SANDIRAMOURTY.

- 6 Conseillers Municipaux se sont abstenus : M. Samy DEBAH, Mme MADDI Béatrice selon pouvoir donné à M. Samy DEBAH, M. Dean NGUYEN, M. Tolgahan KUS, M. Rettina RADJOU, M. Ali BELKADI selon pouvoir à M. Dean NGUYEN.
- ▶ APPROUVE la création et la suppression des emplois permanents présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, selon les conditions statutaires et de niveau de diplômes présentés pour chacun d'eux,
- ▶ DIT qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour chacun des postes en question,
- ▶ **DETERMINE** le niveau de rémunération de ces postes par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel ils sont créés, avec application des normes de régime indemnitaire déterminé par les groupes de fonction auxquels ils appartiennent,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal prend fin à vingt heures et seize minutes.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

e Maire

Fait à Garges-lès-Gonesse, le 14 mai 2021